

Sommaire

Editorial : Histoire

Par François COLCOMBET p. 1

Brève

Journée d'étude C6R à Jarnac p. 1

L'institution judiciaire et le citoyen

L'égalité des hommes
Par Roland PETIT p. 2

La lettre de la C6R interne

Journée d'étude C6R à Jarnac
Programme et bulletin p. 3 et 4
Débat public de la C6R Alsace
Est-on en train de construire une Europe
démocratique ? p. 5 et 6

Revue de presse

Quand « gros loup » rencontre « Suzy »
Par Guy Tabacchi p. 7

Institutions

Contre le régime présidentiel
Par le bureau de la C6R Paris p. 8

Responsabilités locales

Citoyens et élus peuvent-ils se satisfaire de la
« balkanisation » ?
Par Julien COLLETTÉ p. 9

Actualité C6R

Journée d'étude C6R

Jarnac

Mardi 24 août 2004

Matinée : débat

*Les institutions, un combat abandonné par
la gauche ?*

Après-midi : table ronde

*L'actualité du Coup d'Etat permanent de
François Mitterrand*

EDITORIAL

Histoire

La nomination de Philippe Seguin à la Présidence de la Cour des Comptes est une intéressante nouvelle.

Seguin qui fut naguère un bon Président de l'Assemblée Nationale est aussi un historien engagé. Thuriféraire talentueux de Napoléon III, il a écrit sur lui un bon gros livre, à la lecture duquel on comprend qu'il y a plus que des ressemblances fortuites entre le gaullisme et le bonapartisme. Lorsqu'en 1848, les républicains ont élaboré et voté une constitution, ils avaient commis l'erreur fatale de prévoir l'élection du président de la République au suffrage universel direct.

A l'époque Hugo, Lamartine et même Tocqueville n'y avaient d'abord rien trouvé à redire (ce qui peut peut-être de nos jours dédouaner quelque peu les Carcassonne, Lang ou Bayrou qui restent partisans de ce mode d'élection. Sauf peut-être, qu'eux, ils devraient connaître l'histoire).

Bref en 1848 ce ne furent ni les républicains qui d'ailleurs s'étaient présentés en ordre dispersé (cela vous rappelle peut-être quelque chose) ni les candidats de la droite classique qui l'emportèrent. Mais le repris de justice condamné en Haute Cour et couvert de dettes (cela ne vous rappelle évidemment rien : Chirac n'est pas encore mis en examen. Seuls des complices l'ont été).

Elu président de la République Louis Napoléon a exercé tous les pouvoirs - et en particulier ceux de nomination à des postes clefs dans les ambassades, les préfectures, la magistrature. Parmi d'autres le préfet Maupas nommé dans l'Allier s'employait à poursuivre les démocrates. Ce qui lui vaudra d'être le préfet de police de 1851. Quant aux magistrats...

Mais la nomination de Seguin dispense d'en dire davantage.

Sauf un mot encore : la Convention pour le 6^{ème} République organise sa journée d'été le 24 août à Jarnac. Au programme un débat sur l'actualité du « Coup d'Etat permanent ».

François COLCOMBET
(15 juillet 2004)

L'institution judiciaire et le citoyen

L'égalité des hommes

La loi est la même pour tous, c'est l'application de la loi qui fluctue selon l'appréciation de ses applicateurs (décideurs). Il peut y avoir dans ces fluctuations, le renversement pur et simple de l'usage et, au bout du compte, de la signification de la loi.

Et il existe des décideurs sans contradicteurs : les juges. "Là où un pouvoir arrête un pouvoir, là est la liberté." C'est un principe de base de la démocratie : personne, aucun groupe, n'est détenteur exclusif de la vérité, aucun groupe, aucun individu ne peut imposer sa volonté sur des bases qu'il choisit et sur lesquelles les autres n'ont rien à dire.

En France, les juges ne sont pas soumis à ce principe créateur de liberté, voire créateur de la liberté. Il est tenu sur eux un discours totalement opposé, qui fonde leur statut social : ils sont indépendants, ce qui les rendrait désintéressés. Ainsi, ils n'auront aucun intérêt à faire mal ou à faire le mal et donc, en l'absence d'intérêt à faire le mal, ils feront automatiquement le bien. Cette irresponsabilité, instituée semble-t-il depuis très longtemps, leur semble, à eux, naturelle et nécessaire. Cela ne nous renseigne pas sur sa valeur et son intérêt. Elle semble aux citoyens ordinaires pérenne, la critiquer est se vouer à l'échec et il convient donc de ne même pas l'observer, de n'en pas parler, et surtout pas d'y voir la source de problèmes indus. Elle apparaît comme un fait de nature, une institution, au sens durkheimien de ce terme.

Si l'on appliquait ce principe aux automobilistes, on ne pourrait pas reconnaître l'existence d'accidents de la route : personne n'ayant intérêt, hormis les garagistes, à créer des accidents, il n'y en aurait pas (les garagistes, éventuellement,

s'en feraient entre eux, puisqu'ils sont les seuls intéressés). Le modèle de l'irresponsabilité des juges est semblable à l'irresponsabilité des rois et le caractère absolu de leur pouvoir : ils ne peuvent (en principe) mal faire. Ils ne disent que le bien. Ce qu'ils disent définit le bien.

La démocratie renvoie régulièrement les décideurs au verdict du peuple. Le pouvoir du personnel politique vient du peuple et y retourne. La souveraineté lui appartient, il la délègue et la reprend sans cesse. Ce système n'a rien de parfait. Le langage sert à séduire, donc pour une part, à tromper... mais il est évolutif, permet de nombreux recours pour compenser l'erreur et faire en sorte qu'elle ne dure pas. Le pouvoir absolu permet tous les abus, c'est-à-dire permet d'instituer la souffrance chez ses concitoyens, de s'entêter dans son erreur puisque nul n'a la capacité de vous montrer votre erreur, et pourquoi pas, permet un usage personnel pervers du caractère absolu de ce pouvoir. De même que nous sommes dirigés par des égaux, nous devons être jugés par des égaux. Nous y avons droit.

Le préambule de la Constitution de la Vème République rappelle l'attachement du Peuple français aux droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale. Il faut appliquer l'égalité formelle contenue dans les droits de l'homme à tous les hommes, vraiment tous, et pas à presque tous ; il faut donc l'appliquer aux juges.

Roland PETIT
(30 avril 2004)

Journée d'étude de la C6R à Jarnac

Le mardi 24 août 2004

La *Convention pour la 6ème République*, avec la collaboration de la C6R - Charentes-Poitou, organise une journée d'étude le mardi 24 août 2004 à Jarnac.

Programme de la Journée *

- 9h30-10h : accueil par **Jérôme Royer**, maire de Jarnac, membre de la C6R
- 10h-11h30 : **atelier** autour du thème :

Les institutions, un combat abandonné par la gauche ?

Avec :

Paul Alliès, professeur de science politique à l'université de Montpellier, vice-président de la C6R,
Thomas Clay, agrégé des facultés de droit, professeur à l'Université de Versailles Saint-Quentin
Marion Paoletti, maîtresse de conférence de sciences politiques à l'université de Bordeaux, vice-présidente de la C6R

Modérateur : François COLCOMBET

- 11h30-12h : moment de recueillement sur la tombe du président Mitterrand
- 12h30-14h : pause déjeuner sur les bords de la Charente, à l'invitation de Jérôme Royer, maire de Jarnac
- 14h-17h : **table ronde** sur le thème :

L'actualité du Coup d'état permanent de François Mitterrand

Avec :

François Colcombet, président de la C6R
Frédérique Elkaim, juriste, auteur d'une thèse sur "Les idées constitutionnelles de François Mitterrand"

René Merle, historien, président de l'association "1851, pour la mémoire des Résistances républicaines"

Arnaud Montebourg, député de Saône-et-Loire, président d'honneur de la C6R

Aurélié Filippetti, conseillère (Verts) du 5^e arrondissement de Paris, porte-parole de la C6R

Françoise Seligmann, membre fondatrice de la *Convention pour les Institutions républicaines*

Jérôme Royer, maire de Jarnac, membre de la C6R et des Amis de l'Institut François-Mitterrand

Modératrice : **Marion Paoletti** - discutants : **Paul Alliès, Thomas Clay**

* Au 19 juillet 2004 NDLR.



La lettre de la C6R interne

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire à cette journée en renvoyant le bulletin de participation ci-dessous. Pour l'hébergement, voir sur le site de l'Office du tourisme de Jarnac (www.jarnac-tourisme.com/hotel.htm) ou le contacter (05 45 81 09 30). Pour plus d'informations sur les possibilités d'hébergement, contacter John Palacin (john.palacin@laposte.net).

Bulletin de participation

Journée d'étude de la C6R
mardi 24 août 2004 à Jarnac

Prénom, nom :

Association locale C6R (si adhérent) :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

E-mail :

Veillez renvoyer ce bulletin de participation, par retour de mail à john.palacin@laposte.net, ou par courrier au siège de la C6R :

Convention pour la 6^{ème} République
4-6, place de Valois
75001 Paris

Une contribution d'environ 10 € sera demandée à chaque participant.

La lettre de la C6R interne

Débat public de la C6R Alsace : EST-ON EN TRAIN DE CONSTRUIRE UNE EUROPE DEMOCRATIQUE ?

Alors que le débat s'ouvre à nouveau sur la construction européenne, rappelons-nous que C6R Alsace, avait invité à Strasbourg, fin 2003, **Martin Schulz** et **Bernard Poignant**, députés européens, ainsi que **Thierry Mandon**, représentant C6R, pour débattre publiquement du projet de traité établissant une constitution pour l'Europe.

Le ton fut donné en introduction par **François Charité** (C6R Alsace) : L'élargissement est sans doute un défi aussi grand que la reconstruction de l'Europe de l'Ouest dans les années 1950 et pourtant une consultation en Europe serait aujourd'hui hasardeuse. Le projet de la convention est-il le bon projet ? Ne faudra-t-il pas remettre l'ouvrage sur le métier comme en 1946 ? Nous retraçons ci-dessous l'essentiel des réponses des trois invités.

Bernard Poignant : On ne peut pas parler d'Europe sans avoir en tête le reste du monde et notamment le rôle de l'hyper puissance américaine et de ses méthodes unilatérales. N'oublions pas que les États-Unis ne voulaient pas de l'euro et qu'ils ne seraient pas fâchés que l'élargissement capote. Il se trouve qu'on est à l'aboutissement de l'ère des diplomates, qui ont bien travaillé depuis 50 ans. Aujourd'hui, il faut impliquer les citoyens. On passe de la construction européenne à la conscience européenne. C'est un autre chemin. L'Europe est-elle un contre poids à la mondialisation, un modèle social, un marché, un peu de tout ? Admettons que le sens historique nous échappe parfois.

Ce n'est pas évidemment pas une constitution, c'est un traité. L'Europe n'est ni une nation, ni un Etat Par conséquent, il y aura toujours deux légitimités, celle des peuples et celle des États. C'est d'ailleurs un problème car pour ratifier, et plus tard pour modifier le texte, il suffit qu'un seul État soit en désaccord pour mettre un terme au projet. Voilà pourquoi, on n'est pas dans la situation de 1946.

De surcroît, c'est un texte de compromis qui ne peut emporter spontanément l'adhésion. Cela étant, il faut faire attention à ne pas projeter sur l'Europe ce désenchantement dont nous n'arrivons pas nous-mêmes à trouver l'issue dans notre propre pays. Il est bien sûr plus difficile, dans une Europe désormais en paix, de donner du sens à la construction européenne. Je n'oublie jamais que la ministre des Affaires étrangères de Lettonie est née dans un goulag.

Il faut savoir si on veut vraiment que le social et le fiscal soient décidés par l'Europe. Par exemple, je n'ai pas envie que ma cotisation retraite ou mon allocation chômage

soit décidée en dehors de ma nation. Il y a des aspects de l'unanimité qui me conviennent. Attention, ce n'est pas forcément contre la droite qu'il faut se battre, mais contre des réalités nationales. C'est un socialiste polonais qui demande l'introduction de la référence religieuse dans le traité.

Enfin, si un texte constitutionnel était adopté, il devrait avoir des conséquences sur nos propres institutions. Par exemple, quant à la place du chef de l'État : nous sommes le seul pays représenté dans les sommets européens par le chef de l'État et non par le chef du gouvernement. Or un chef de gouvernement est tenu d'exposer sa politique, d'expliquer ses choix devant le parlement. C'est de cette manière que nous creusons le fossé entre les citoyens et les "politiques".

Thierry Mandon : Au moment où se fait l'élargissement, où ce projet magnifique pourrait mobiliser, dans les pays pionniers de l'Europe, le projet s'essouffle. Il n'y a plus l'énergie observée 10 ou 15 ans plus tôt, quand Kohl et Mitterrand se tenaient par la main devant les tombes des victimes de la Grande Guerre. Des divisions de plus en plus fortes apparaissent en Europe sur des points structurants. La crise irakienne n'est pas un détail. Dans le même temps, la réponse aux attentes d'un modèle social européen est de moins en moins visible. Cause ou conséquence, on assiste à la montée dans de nombreux pays de forces populistes ou nationalistes dont le fonds de commerce électoral tient précisément dans la critique de la construction européenne et rien n'indique que le succès de ces mouvements va diminuer.

A cette étape des travaux, la construction européenne n'est pas démocratique. Sur le plan institutionnel, le parlement a gagné quelques pouvoirs mais il reste du chemin à faire pour qu'il devienne le lieu de la démocratie européenne.

Le traité lui-même comprend des dispositions anti-démocratiques — il s'agit essentiellement de la partie III du traité — qui ont pour objet de restreindre les choix donnés aux peuples européens de peser sur les politiques à court ou moyen terme. Or, compte tenu de la nature du texte et notamment en raison de la double unanimité, ce traité ne pourra pas être révisé.

La lettre de la C6R interne

Débat public de la C6R Alsace : EST-ON EN TRAIN DE CONSTRUIRE UNE EUROPE DEMOCRATIQUE ?

(suite)

Ce texte montre qu'on est à mi-chemin entre une Europe intergouvernementale et une Europe de type fédéral. Je souhaite une Europe fédérale, comme beaucoup de sociaux démocrates d'Europe. Au minimum, le traité doit prévoir la possibilité de modifier à la majorité la 3^e partie. Malheureusement les partis de gauche européens ne se font pas assez entendre alors qu'il en est encore temps. Il faut donner la parole aux peuples européens à travers la construction d'un rapport de force politique. Cette Europe est un grand espoir et les peuples doivent pouvoir se l'approprier. Or aujourd'hui, ces peuples n'ont aucune prise sur les questions sociales et fiscales. Élire des représentants ne sert à rien si ces représentants ne peuvent en décider. C'est à cette attente qu'il faut pouvoir répondre.

Martin Schulz : Est-ce que l'Europe d'aujourd'hui est démocratique ? Sans doute pas, mais tout ce qui est fait améliore la situation démocratique de l'Europe. Il existe tout de même une démocratie, certes clandestine, qui s'exerce ici à Strasbourg, clandestine parce que la presse ne s'en fait pas l'écho et qu'elle semble n'intéresser personne.

A ceux qui pensent qu'on pourrait aménager une Europe à deux vitesses, je voudrais dire que c'est très dangereux. D'une part, la masse critique ne serait pas atteinte sur l'échelle des forces internationales. D'autre part, les Américains attireraient très vite les exclus du noyau dur dans le camp anglo-américain.

La situation européenne est un perpétuel congrès de Vienne. Après la chute de l'empire français, les alliés se partagent l'Europe à huis clos. C'est ce qui se passe à Bruxelles aujourd'hui, en dépit des renforcements de pouvoir du parlement. C'est particulièrement le cas pour la politique agricole, sorte de marché aux chevaux sans contrôle démocratique relevant de l'intergouvernemental pur.

C'est pourquoi cette constitution est un changement majeur puisqu'on va élire le président de la commission. Celui-ci aura un droit de directive sur les commissaires comme un chef de gouvernement. Dans le futur, le budget agricole (46 % du budget européen) et certaines décisions de la Commission seront soumises au contrôle parlementaire. L'élargissement du champ de la codécision peut gêner les parlements nationaux qui s'imaginent qu'ils sont dépositaires de la souveraineté nationale. Ils oublient qu'ils ont déjà ratifié le transfert de souveraineté dans des proportions importantes. Évidemment, ce transfert ne s'est pas accompagné du transfert de la répartition des pouvoirs à la Montesquieu. Il

va de soi que la révision du traité à la majorité est demandée par mon groupe parlementaire.

Par conséquent, oui, on construit une Europe démocratique. La démocratie c'est comme le courant, il est là, personne ne demande d'où il vient. Les pays qui entrent en Europe aujourd'hui savent ce qu'est la dictature. D'autant qu'ils ont des voisins peu démocratiques. Le populisme vient de ce que les gens ne connaissent plus le prix de la démocratie. C'est un point de contexte important.

La construction de l'Europe est un processus. Il y a trois ans personne ne pensait à une convention constituante. Ce texte s'adaptera à la situation comme les textes précédents se sont adaptés. Nous n'avons pas la capacité de voir le futur. Les exemples sont nombreux de constitutions ayant fonctionné à l'encontre des intentions des rédacteurs.

Dans le prolongement des interventions, le débat entre les invités et le public a révélé l'incompréhension du public sur les positions peu combatives, voire même peu critiques des partis socialistes européens, alors que les négociations sont à peine entamées. Par exemple, comment se fait-il que le SPD ne se batte pas pour infléchir le texte sur le point central du vote à la majorité ? Comment ce fait-il que des socialistes acceptent l'idée que s'ils étaient un jour à nouveau majoritaires en Europe, ils ne pourraient plus changer le cours des choses en raison de ce traité libéral ? Pourquoi les socialistes se sabordent-ils ?

La conclusion de **T. Mandon** a renvoyé à l'introduction du débat. Chacun s'accorde, en effet, à dire que l'alternative est simple, dans le contexte de la mondialisation : ou bien on fait l'Europe ou bien on disparaît. Et pourtant cet argument n'a plus de prise auprès de l'opinion publique. Le traité de Maastricht n'a été ratifié qu'à une petite majorité. C'est pourquoi une initiative politique est absolument nécessaire. Il convient de ne pas perdre de vue qu'il y a autant de frustrés du manque d'Europe que de souverainistes.

Tous les éditorialistes de la presse française semblaient retenir leur souffle. Avant de désertier les rédactions parisiennes pour des cieux plus cléments, un dernier évènement de la vie parisienne les retenait dans la capitale : la traditionnelle " garden-party " du 14 juillet à l'Elysée et la non moins conventionnelle interview du président de la République. Et cette année, les commentateurs se léchaient les babines par avance car, entre les hors d'œuvres et les petits fours, le plat de résistance s'annonçait croustillant : le " gros loup " chiraquien allait-il montrer les crocs à l'ambitieuse " Suzy " sarkozienne ?

Face aux deux journalistes de la presse télévisée immuablement invités et convoqués au palais de l'Elysée le jour d'une fête nationale pourtant d'inspiration révolutionnaire, le Président de la République a en effet sorti ses griffes pour s'attaquer à son trop ambitieux et trop arrogant ministre de l'économie et des finances. Les termes employés par une grande partie des éditorialistes relèvent ainsi du commentaire de pugilat, pour lequel la raison d'état a cédé la place aux ressentiments personnels. Pour Roger Antech du *Midi Libre*, « ce rappel à l'ordre est sans conteste le plus musclé, le plus brutal jamais adressé par un Président à l'un de ses ministres ». Jean Marcel Bouguereau, dans *La République des Pyrénées*, a deviné de la « haine » et a ainsi décelé que « la hargne affleurait derrière le ton sec, les formules définitives ». Pour François-Xavier Piétri de *La Tribune*, le commentaire guerrier est aussi de mise puisqu' « en lançant la formule « je décide, il exécute », c'est l'hôte de Bercy que le chef de l'Etat a délibérément décidé d'exécuter ».

On pourrait ainsi s'attendre à lire sous les plumes des observateurs politiques la célèbre réplique qu'Audiard place dans la bouche d'un gangster raté et ringard, dans « Les Tontons flingueurs » : « il va voir qui c'est Raoul ! Aux quatre coins du globe que j'veis l'éparpiller ! ».

Cependant, s'agissant des plus hautes fonctions représentatives de l'Etat, le sourire s'estompe avec justesse pour laisser place à la désolation et l'examen froid des rapports de force.

Bruno Dive interprète cette saillie colérique du Président dans *Sud-ouest* comme une illustration de sa faiblesse face à son ministre. En effet, en exprimant publiquement son mépris pour Nicolas Sarkozy, et en précisant qu'il ne concevait pas que le chef du parti majoritaire puisse exercer une responsabilité gouvernementale, Jacques Chirac « accepte par avance l'élection du ministre des Finances à la présidence de l'UMP, le simple constat que le choix des militants l'emportera sur ses propres préférences ». Sans cependant emboîter le pas à Dominique Garraud de *La Charente Libre*, qui souligne le risque d'une « cohabitation interne à la majorité » en cette fin de quinquennat pour Jacques Chirac, Bruno Dive pointe l'érosion de la crédibilité du Président dans sa majorité, car tout cet épisode « montre qu'il n'a plus tout à fait la main ».

Cette fébrilité présidentielle, exprimée sur un ton « adjutantesque », selon Jacques Camus de *La République du Centre*, « révèle plus de la crise d'autorité que de l'exercice apaisé et naturel de sa fonction ». Pour Gérard Noël de *La Liberté de l'Est*, Nicolas Sarkozy peut paradoxalement se sentir vainqueur de cette passe d'armes car sa place éminente dans les propos présidentiels, « même dans le rôle de l'élève réprimandé (...) prouve à l'envi qu'il est aujourd'hui un élément incontournable dans la lutte pour la succession à l'Elysée ».

Ainsi, emporté pour sa colère et par le jeu politicien au sein de son propre camp, le Président laisse son ego empiéter sur la fonction

républicaine qu'il est censé remplir, incarner et respecter. De ce fait, en focalisant le débat sur des ambitions personnelles, illustré par il contribue, une fois de plus depuis 2002, à déplacer le barycentre des institutions de la Vème République vers la fonction présidentielle. Pour Erik Izraelewicz des *Echos*, l'attitude du «Président de la République a clairement confirmé la présidentialisation du régime politique français », que la combinaison du quinquennat et de l'insensée inversion du calendrier électoral souhaitée par le cabinet Jospin permet au détriment du démocratique devoir de responsabilité, qui devrait habiter l'âme, si ce n'est la Raison, de chaque dépositaire de la fonction présidentielle.

Christophe Barbier considère cet entretien présidentiel comme l'expression d'un véritable bain de jouvence pour Jacques Chirac. En effet, l'annonce concomitante d'un référendum visant à ratifier le projet de traité constitutionnel européen et « la correction infligée à Nicolas Sarkozy » met, selon Barbier, le Président dans la position de mener deux nouvelles campagnes électorales, « art politique dans lequel Jacques Chirac excelle ». L'éditorialiste de *L'Express* interprète ainsi la pugnacité présidentielle centrée sur son ministre comme révélatrice de son « incapacité absolue (...) à imaginer son rival en successeur ».

Cet affrontement de personnes, et cette affirmation de la prépondérance des ambitions personnelles sur les fonctions électives, ont clairement montré en ce 14 juillet 2004 les dégâts de la dérive présidentialiste sur la notion même de démocratie représentative. Il suffit pour cela de lire les propos du chef de l'Etat sur les sujets qui ne concernaient pas de batailles électorales, de joutes pour la conservation ou la conquête de pouvoirs. La flamme présidentielle s'est amenuisée lorsqu'il a évoqué les problèmes sociaux et économiques. Il a alors présenté toute une mélasse d'annonces politiques qui avaient pour but de ne fâcher personnes sur un large spectre politique. Annonce « d'assouplissements » des 35 heures mais négociés au niveau de l'entreprise selon des accords de branches menés par les partenaires sociaux, ce qui compte tenu des positions tranchées du MEDEF et des syndicats ne risquent pas d'aboutir ; prise de position floue sur le conflit récurrent des intermittents du spectacle ; pause dans la baisse de l'imposition sur le revenu, sans préciser s'il assujettissait sa durée à son précédent engagement de réduction des déficits publics.

Si les commentateurs considèrent Jacques Chirac comme un bon candidat, prompt à promettre, cet entretien du 14 juillet 2004 illustre, avec l'épisode de la dissolution de 1997, qu'il est un mauvais dirigeant, incapable de tenir le cap d'une politique économique et sociale durablement sur le moyen terme de l'action publique.

La politique se dévalorise énormément aux yeux des citoyens lorsque les promesses, notamment celles à caractère démagogique, faites et réitérées sont abandonnées au milieu du gué, sans fournir d'autre éclairage crédible que la perspective d'engager des combats politiques pour asseoir des ambitions personnelles. Combien faudra-t-il de cataclysmes électoraux, de montées des abstentionnistes et de votes populistes, pour mettre en place un système constitutionnel responsabilisant les détenteurs du pouvoir exécutif ?

Guy Tabacchi

INSTITUTIONS

Contre le régime présidentiel

Face aux déboires de la Ve République, une part croissante de la classe politique prend conscience de la nécessité d'un changement institutionnel. Parmi les propositions avancées, celle d'un " régime présidentiel " revient sporadiquement mais régulièrement. Début avril, c'était au tour de Jack Lang de rejoindre les prises de position - plus ou moins récentes - de Dominique Strauss-Kahn, Alain Madelin, Vincent Peillon ou Édouard Balladur.

Comment expliquer cet attrait pour un régime qui, dans l'Europe des 25, n'est pratiqué que par Chypre ?

Une partie de l'explication réside dans l'ambiguïté de l'expression " régime présidentiel " : en fait, tout le monde ne parle pas de la même chose. Tâchons d'y voir plus clair.

S'agit-il de renforcer le pouvoir présidentiel ? A priori, celui-ci se porte bien, merci. Cette revendication se nourrit pourtant de la hantise d'un retour de la cohabitation. Elle s'est en partie incarnée par la défense du quinquennat et de l'inversion du calendrier électoral en 2000. Elle ne prétend rien d'autre, finalement, que de retourner à l'orthodoxie gaulliste du régime né en 1958-1962.

S'agit-il de rendre le Président davantage responsable de sa politique ? L'argument est parfois entendu : "puisque au sein de l'exécutif c'est, en fait, le Président qui gouverne, alors allons jusqu'au bout de la logique et établissons un "vrai" régime présidentiel dans lequel le chef de l'État assumerait "vraiment" sa responsabilité". Souhait parfaitement compréhensible, tant est choquante la situation d'un Président décidant de la politique nationale dans l'irresponsabilité et l'opacité, réfugié derrière "son" Premier ministre, tantôt bouclier tantôt fusible.

Mais, au-delà de la revendication d'un Président comptable de ses actes, la difficulté est sa traduction en termes concrets. Déclarer le Président politiquement responsable devant le Parlement serait une curiosité constitutionnelle. Aucune démocratie ne fonctionne ainsi, le Premier ministre deviendrait de facto inutile et, surtout, on conçoit mal que les parlementaires puissent renverser, pour un motif politique, celui qui détient directement son mandat du peuple.

S'agit-il alors, tout au contraire, d'instaurer un système " à l'américaine ", avec un Président et un Parlement strictement indépendants l'un de l'autre ? Cette conception - la seule exacte en droit constitutionnel - suppose de supprimer à la fois le Premier ministre, la responsabilité du Gouvernement devant le Parlement et le droit de dissolution. Cette proposition peut séduire, car elle entend faire contrepoids au pouvoir du chef de l'État par une franche séparation des pouvoirs et par un Parlement puissant. Elle n'en est pas moins risquée et hasardeuse.

Passons sur l'argument historique selon lequel ce régime a toujours échoué en France : la dernière tentative de l'y acclimater, sous la IIe République, s'est soldée par le coup d'État de 1851. L'essentiel est ailleurs : un tel régime oblige les pouvoirs publics à des tractations constantes pour s'entendre, sous peine de paralysie institutionnelle et d'inaction politique. Il porte d'ailleurs en lui une nouvelle forme de "cohabitation" : non plus au sein du pouvoir exécutif, mais entre un Président et un Parlement issus d'élections déconnectées l'une de l'autre. D'où des conséquences parfois aberrantes, comme celle d'une administration américaine en cessation de paiement dans les années 1990, faute d'accord entre Bill Clinton et le Congrès sur le budget.

Si le régime présidentiel fonctionne - tant bien que mal - aux États-Unis, c'est parce que les conditions y sont spécifiques : les partis sont faiblement structurés, les parlementaires peu disciplinés, les clivages partisans assez souples. Et le Congrès y est un authentique pouvoir, doté de moyens autonomes d'information et d'expertise, porteur d'une vraie culture du contrôle et de l'évaluation... Rien de tel en France, où le Parlement fait figure de chambre d'enregistrement : le passage au régime présidentiel pourrait bien être un remède pire que le mal.

Au total, le terme de "régime présidentiel" est un pavillon sémantique sous les couleurs duquel circulent des marchandises très diverses, certaines constituant un vrai marché de dupes. Il y a une solution plus claire et moins aventureuse, choisie partout en Europe : le régime parlementaire primo-ministériel.

Le bureau de la C6R Paris
(11 mai 2004)

RESPONSABILITES LOCALES

Citoyens et élus peuvent-ils se satisfaire de la « balkanisation » ?

1972 : au cabinet du Premier ministre Jacques Chaban-Delmas, promoteur de la " nouvelle société ", une équipe de brillants conseillers techniques, au premier rang desquels Jacques Delors, entreprend de rationaliser l'organisation administrative française. Au nombre des priorités, remédier à la "balkanisation" du territoire en près de 37 000 communes, dont une grande partie compte moins de mille habitants. Concrètement, sans ressources fiscales réelles, ces micro-collectivités, héritières des paroisses d'Ancien Régime, se contentent d'offrir une permanence d'état-civil et un garde-champêtre à leurs administrés.

Cette même année 1972, au Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de l'agglomération de Rouen est inscrit la construction d'un nouveau franchissement de la Seine.

Plus de trente ans plus tard, malgré l'effort du gouvernement Chaban visant à encourager la fusion de communes, malgré l'émergence des régions en véritables acteurs du développement local, malgré les grands textes décentralisateurs de 1982-83, malgré la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, malgré les lois Voynet et Chevènement, créant "pays" et communautés d'agglomération et de communes, malgré la récente révision constitutionnelle gravant dans le marbre le caractère "décentralisé" de la République, malgré l'acte II d'une décentralisation qui tient tant à un Premier ministre viscéralement attaché aux "libertés locales", malgré, malgré, malgré...

Le mille-feuille administratif français n'a fait qu'épaissir, l'enchevêtrement des compétences se ramifier, la dilution des responsabilités s'étendre... et le sixième pont devant enjambrer la Seine en val de Rouen finir au bout d'un crayon d'un architecte...

Dans sa lettre d'information de mai 2004, la Communauté de l'agglomération rouennaise, première dans son genre à voir le jour dans la foulée de la loi Chevènement, peut annoncer avec force illustrations : "Dans 24 mois, le nouveau pont de l'agglo."

Heureux donc les habitants de Rouen et de sa banlieue qui voient enfin se concrétiser le contournement ouest de la capitale haut-normande, et ainsi les 50 000 véhicules qui devraient l'emprunter quotidiennement ne plus circuler en centre-ville.

Il aura ainsi fallu trente ans pour que soient réunis les 137 millions d'euros nécessaires à la réalisation de ce projet depuis longtemps considéré comme économiquement et urbanistiquement prioritaire.

Mais, s'il se réjouit de cette fin heureuse, l'électeur-local comprendra-t-il qu'alors que c'est le conseil général qui apporte la plus forte participation au budget (35%), ce soit la direction départementale de l'équipement, c'est-à-dire l'Etat, financeur à hauteur de 27,5%, qui dirige les opérations au travers de la maîtrise d'ouvrage. Quant au conseil régional, qui apporte autant de fonds que "Paris", et la Communauté d'agglomération, territorialement la première concernée, qui met 10% de la facture totale sur la table, ont-ils d'autre rôle que d'affirmer dans leurs plaquettes de communication que, sans leur obole, rien n'aurait été possible...

Trente ans pour voir un pont commencer à s'élever : le développement local finalement sauvé, mais le consentement à l'impôt, principe fondamental de la démocratie représentative, érigé en imprescriptible "droit de l'homme et du citoyen" par la Grande Révolution, noyé dans le tourbillon des financements croisés, des compétences perdues et des responsabilités diluées.

Cessons l'auto-flagellation, diront certains : ce pont se construit, d'autres l'ont été ailleurs et avant, là où l'écheveau institutionnel était le même.

Certes.

Peut-on néanmoins se satisfaire de ce système institutionnel, dont il ne s'agit pas de critiquer la nécessaire complexité mais le fait que l'on n'ait rien organisé pour que la responsabilité ne s'y perde pas ?

La nécessaire clarification des compétences, autour d'un Etat véritablement stratège des politiques publiques et de l'institutionnalisation de contre pouvoirs représentatifs, est incontournable pour restaurer le lien de confiance entre les citoyens et les élus.

Julien Colette
(16 mai 2004)

La Lettre de la C6R

Directeur de la publication : François Colcombet
Rédaction et mise en page : Guy Tabacchi et Sylvain Mulard, d'après la maquette originale de David Gausson

Dépôt légal : juillet 2004

Numéro de série standard international

ISSN : 1765-4858

Sur la Toile : www.c6r.org